ACPE
AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

14, rue Mondetour - 75001 Paris
+33 (0)1 40 26 91 51
contact@acpe-asso.org
acpe-asso.org

RAPPORT D'ACTIVITÉS & BILAN FINANCIER 2022

Chers tous, adhérents, donateurs et amis,

Comme nous vous l'annoncions en 2021, la situation de l'ACPE a considérablement évolué et c'est une véritable période de turbulences que nous avons vécue en 2022.

Rappelez-vous, **le travail inlassable de plaidoyer porté en solo par l'ACPE, véritable lanceur d'alerte sur la cause de la prostitution des enfants en France, a porté ses fruits avec le plan Taquet** que nous avons co-présenté avec le ministre et devant trois de ses collègues (M. Darmanin, M. Dupont-Moretti et M. Veran) fin 2021. **L'attente a été longue puisque, malgré les promesses, l'argent n'a finalement été débloqué, petit à petit, qu'en novembre 2022.**
Bravo à Bérengère et Anne (qui nous avaient rejoints en 2021), aidées par Martine Dyrszka pour la gestion des appels à projets extrêmement chronophage et fastidieuse…! Le bilan financier, ci-après détaillé, témoigne de ces efforts fructueux puisque **nous avons triplé les produits, passant de 188 k à 562 k € !** Il a fallu dès lors étoffer l'équipe qui était constituée fin 2022 de cinq personnes réparties entre le siège et le terrain, sans compter les services civiques qu'on ne remerciera jamais assez.

Car **aujourd'hui l'ACPE, reconnue par tous comme référence sur le sujet, a véritablement opéré une mutation en étant un acteur de terrain incontournable.** Merci donc à Hélène David qui, outre les formations qu'elle assure avec nos partenaires fidèles depuis 2019, a permis de multiplier les **permanences AdoSexo, créées timidement en 2020 et qui sont au nombre de 8 à la fin 2022…** Ces permanences qui vont continuer à s'implanter grâce à des partenariats (tels que les Maisons Des Adolescents), partout en France, permettent de **travailler en prévention mais surtout d'accueillir les professionnels et les parents des adolescents en situation prostitutionnelle ou pré-prostitutionnelle…** à défaut des jeunes eux-mêmes, plus difficiles à toucher…

Quant à l'activité juridique de l'association, elle demeure au cœur de notre mission, grâce à l'appui fidèle et extrêmement professionnel des avocats de l'AADH, puisque les procès en cours sont au nombre de 40 et sont essentiels pour comprendre de l'intérieur l'exploitation sexuelle des mineurs.

L'activité de communication n'est pas en reste car, outre les sollicitations toujours très nombreuses des journalistes aujourd'hui mobilisés sur le sujet, **nous avons organisé à la Mairie de Paris, un colloque très suivi pour célébrer les 20 ans de la loi interdisant la prostitution des mineurs !**

Vous l'aurez compris, **l'ACPE est plus que jamais mobilisée** et les rencontres permanentes sur le terrain et auprès des institutions nous permettent de mesurer la place spécifique et originale que nous occupons sur le domaine aujourd'hui très occupé par de nombreux intervenants.

Mais la route est encore longue avant que ce fléau ne soit éradiqué… et c'est grâce à vous tous, donateurs, partenaires et amis que nous pouvons être présents au rendez-vous.

Merci pour votre générosité et votre fidélité: tous les nombreux chantiers sur lesquels nous nous engageons sollicitent votre soutien et votre engagement et l'année 2023 s'annonce également riche, mais tendue si nous voulons être à la hauteur des attentes !

Armelle Le Bigot-Macaux, Présidente

Vie de l'équipe

Aline Legraverend-Kra a rejoint l'ACPE en mars 2022 en qualité de chargée de mission AdoSexo pour le département de la Seine-et-Marne. De formation initiale éducatrice spécialisée, Aline bénéficie d'une expérience de plus de 15 ans en protection de l'enfance, en hébergement et en milieu ouvert. Formée en éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, elle anime des ateliers de prévention et des groupes d'échange-parents. Aline a également développé des compétences en conduite d'entretiens, à la relation éducative, à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, et en soutien à la parentalité dans une approche interculturelle. Aline connaît particulièrement les problématiques adolescentes et les conduites à risques et pratique l'approche motivationnelle.

Bruno Jarry, directeur du CLAVIM (Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux) **est entré au Conseil d'administration de l'ACPE en juin 2022.** Il a initié plusieurs dispositifs à destination des parents et des enfants dont l'espace Andrée Chedid, lieu ressource en poésie. Il intervient dans les domaines du numérique, de la culture, de la prévention et de la santé, ainsi qu'à l'espace parent enfant au sein du CLAVIM.

Orianne Larroque a rejoint l'ACPE en juillet 2022. Sitôt son service civique au Cofrade terminé, Orianne est venue renforcer l'équipe en partageant son temps entre le plaidoyer et le service juridique.

02/06/2023 16:26

LE PÔLE **JURIDIQUE**

Cette année encore, notre partenariat avec l'*Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme*, grâce auquel nous bénéficions du talent et du travail d'avocats pro bono, nous a permis de continuer avec efficacité notre combat dans le domaine judiciaire. **Au 31 décembre 2022, l'ACPE est ainsi partie civile dans pas moins de 40 affaires en cours d'instruction** ou en attente de renvoi, dont 13 nouvelles affaires ! **5 décisions ont été rendues en 2022**, dont les retentissements n'ont pas été des moindres. Enfin, quatre affaires seront audiencées en 2023.

Affaires jugées en 2022 : 5

1. Affaire Aulnay-sous-Bois, Tribunal Correctionnel de Bobigny, Me Fillola

Un homme et une jeune femme ont été déclarés coupables de proxénétisme aggravé sur mineur de 15 ans et de violences volontaires. Plusieurs victimes mineures étaient séquestrées, violentées et contraintes à se prostituer pour le compte des proxénètes. Les faits sont d'une particulière gravité : une des victimes témoigne avoir été violentée à l'aide d'une matraque électrique les jours où elle refusait de se prostituer. La jeune femme avait rencontré une des mineures victimes en foyer pour l'enfance avant de la convaincre de se prostituer pour son compte.
Ils ont été condamnés à 5 ans d'emprisonnement assortis de 2 ans de sursis probatoire et de peines complémentaires. Un troisième mis en cause, le cerveau présumé du réseau, est toujours en fuite. Il sera jugé en mai 2023 en son absence.

2. Affaire Sarah et Pontoise, Cour criminelle du Val d'Oise, Me Caux

Dans cette affaire, un homme de 28 ans avait abordé une jeune fille de 11 ans à la sortie de son collège, avant de l'agresser sexuellement à son domicile à plusieurs reprises. La jeune victime indiquait avoir suivi son agresseur sans avoir été menacée ou violentée et affirme n'avoir pas osé dire non, craignant une réaction violente de sa part. Une plainte avait été déposée pour viol par les parents de la jeune fille, requalifié par le parquet en atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans considérant que la contrainte n'était pas caractérisée, provocant de vives réactions des professionnels de l'enfance et de l'opinion publique dans les médias.
Le tribunal judiciaire de Pontoise s'était finalement déclaré incompétent et avait renvoyé le dossier en instruction afin de trancher sur la qualification des faits.
Le mis en cause a été condamné pour viol par la Cour criminelle de Pontoise en novembre dernier à 8 ans de réclusion criminelle.
L'homme a fait appel de la décision et sera de nouveau jugé devant la Cour d'Assises des Yvelines en 2023. **L'ACPE partie civile depuis le début de la procédure s'est largement mobilisée à travers diverses actions de plaidoyer ayant abouti à l'adoption de la loi Billon (loi avril 2021) relative à l'âge de non-consentement.**
Depuis cette loi, un mineur de moins de 15 ans ne peut jamais consentir à une relation sexuelle avec un adulte.

3. Affaire Vietnam, Cour d'Assises de Paris, Me Godin

Un ancien chirurgien d'un hôpital français au Vietnam a été jugé coupable par la Cour d'Assises de Paris en novembre 2022 de viols et atteintes sexuelles sur plusieurs mineurs de 15 ans.
Les faits se sont déroulés à Hanoï entre 2011 et 2013, l'homme approchait ses victimes au bord d'un lac, il les emmenait ensuite chez lui ou à l'hôtel pour les violer.
Une carte SD dans laquelle plusieurs centaines de vidéos et photographies pédopornographiques, dont certaines mettaient en scène l'accusé et des mineurs victimes, a aussi été retrouvée. L'enquête, menée par les services français, a permis d'identifier une trentaine de victimes, dont neuf étaient représentées par leurs avocats lors de l'audience.
L'homme, toujours en fuite et recherché actuellement, a été condamné en son absence à 20 ans de réclusion criminelle. Il doit dédommager financièrement les victimes, parties civiles au procès, ainsi que plusieurs associations. Si celui-ci est retrouvé il pourra alors accepter la décision de la Cour d'assises, il pourra aussi contester cette décision et une nouvelle audience aura donc lieu.

4. Affaire Morandini, Tribunal Judiciaire de Paris, Me Le Gall

L'animateur radio et télé a été mis en examen puis jugé devant le tribunal correctionnel de Paris en octobre 2022 pour corruption de mineurs de 15 et 16 ans, avec la circonstance aggravante de l'utilisation de moyens de télécommunication.
Deux victimes sur trois étaient parties civiles et présentes lors de l'audience. Ces victimes ont révélé avoir échangé des messages avec Jean-Marc Morandini, avant que la discussion ne prenne un caractère sexuel. Une des victimes avait été contactée dans le cadre d'un casting, elle a ensuite été invitée par J-M. Morandini à venir chez lui et a été obligée de regarder des scènes de film à caractère pornographique et violent.
J-M. Morandini a été reconnu coupable des faits et condamné à **1 an d'emprisonnement avec sursis et une obligation de soins.**
Il doit aussi indemniser financièrement les victimes ainsi que les associations constituées partie civile. Le condamné a fait appel.

5. Affaire Meaux II, Tribunal Judiciaire de Meaux, Me Delacarte

Le tribunal judiciaire de Meaux a condamné **trois individus en janvier 2022 pour tentative de traite d'être humain, proxénétisme aggravé et usage de stupéfiants.** Les deux victimes, âgées de 12 et 14 ans, ont été retrouvées par la police dans la chambre d'un hôtel à Chelles. L'enquête menée a révélé qu'un des proxénètes a proposé de vendre une des victimes pour 800 €. Les trois individus nient tous les faits. Ils ont cependant été condamnés à des peines d'emprisonnement de 3 et 4 ans ainsi qu'à une obligation d'indemniser financièrement les victimes et l'ACPE. Un des condamnés a fait appel, l'audience s'est tenue en mai 2022 et a confirmé le premier jugement dans toutes ses dispositions.

Jugements à venir 2023 : 4

1. Affaire X, Tribunal judiciaire de Paris, Me Delacarte

Dans cette affaire, deux jeunes hommes vont être jugés dans les prochains mois de 2023 pour proxénétisme aggravé sur mineur de plus de 15 ans. Les mis en cause avaient chacun un rôle précis en assurant la sécurité, en réservant les chambres d'hôtels, en publiant les annonces et en gérant les clients.
L'ACPE a découvert cette affaire dans le cadre de sa permanence AdoSexo et a donc décidé de se constituer partie civile aux côtés d'une famille.

2. Affaire du directeur de SEGPA à Nîmes, Tribunal Correctionnel de Gap, Me Daoud

Dans cette affaire **un professeur, directeur d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée (SEGPA) est jugé en février 2023 par le Tribunal Correctionnel de Gap pour des faits de corruption de mineurs.**
Il a en effet contacté une mineure via les réseaux se faisant passer pour un jeune homme de 20 ans. Il lui a alors demandé des photos et vidéos d'elle nue. S'apercevant de la supercherie, après avoir répondu à sa demande, la jeune fille a alors porté plainte.

3. Affaire Yvelines, Cour d'assises des Yvelines, Me Boutron-Marmion et Me Taton

Trois hommes seront jugés pour des faits de proxénétisme sur mineur de 15 ans devant la Cour d'Assises des Yvelines en avril 2023. À ces faits s'ajoutent des chefs d'accusation de séquestration et de viol pour l'un des trois des accusés. Au mois de mai 2019 la victime a rencontré un homme, qui l'a emmenée par la suite dans l'appartement d'un autre homme, où elle est restée enfermée pendant plusieurs jours pendant lesquels elle a été contrainte de se prostituer. Une plainte a été déposée par la victime en 2020.

4. Affaire Aulnay-sous-Bois - suite, le 24 mai, Me Fillola

Le 24 mai, le troisième prévenu dans l'affaire Aulnay-sous-Bois sera jugé par contumace, en son absence. Le mis en cause, toujours en fuite, fait l'objet d'un mandat d'arrêt mais reste pour l'instant introuvable. Il est présumé être le cerveau du réseau de proxénètes ayant contraint plusieurs jeunes filles mineures à se prostituer dans un studio squatté à Aulnay-sous-Bois.

LE PÔLE **PLAIDOYER & COMMUNICATION**

En octobre 2022, la Reine Silvia a remis le prix Child 10 à Anne Labastire qui représentait l'ACPE à Stockholm.

Cette année nous célébrions les 20 ans de la loi interdisant la prostitution des mineurs

À cette occasion **l'ACPE a organisé le 8 décembre 2022, un colloque ayant pour thème « Les jeunes abîmés par la prostitution. Quelle prise en charge ? »**
Le chercheur Aziz Essadek a présenté les résultats de son étude, un chiffre à retenir : **plus de 20 000 mineurs sont victimes de prostitution !**
Nous remercions chaleureusement nos partenaires : l'*OPEN* (Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique, la *Compagnie Aziadé*, le *116 000 Enfants Disparus*, Claude Giordanella, l'*Alliance des Avocats pour Droits de l'Homme* pour leur participation aux tables rondes.

Dr Aziz Essadek présente les derniers chiffres concernant la prostitution des mineur.e.s en France.

Un nouvel outil à l'usage des professionnels de police, de justice et de la protection de l'enfance

Grâce au travail conjoint de l'ACPE et du *116 000 enfants disparus*, **« le Vademecum » a vu le jour. Il s'agit d'un manuel technique qui contient de nombreuses informations pratiques** pour répondre aux questions sur les démarches telles que les mesures de protection, les enquêtes, les réquisitions, les plaidoiries, les jugements… Il porte essentiellement sur le phénomène de la prostitution des mineurs de nationalité française.

Formations

Avec plus de **70 formations et colloques** réalisés, **l'ACPE est allée à la rencontre de plus de 1 500 personnes en 2022 !**
Avec ses partenaires, l'ACPE est intervenue dans la quasi-totalité des régions de France.

Une reconnaissance européenne de L'ACPE

L'ACPE, lauréate de la Fondation *Child 10* a été distinguée comme neuf autres associations européennes **expertes dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.e.s, par la reine de Suède, HM Queen Silvia à Stockholm.** Outre cette récompense, ce partenariat avec *Child 10* engage l'association sur des travaux de plaidoyer et communication à échelle européenne.

Juridique

L'ACPE s'associe à la saisine de l'ARCOM contre Twitter. Le 29 août dernier, au sein du Cofrade (Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant) avec l'Open, l'association Caméléon, la Fondation Scelles, l'UNAF et Respect Zone, nous saisissions l'Arcom au sujet du réseau social Twitter. Notre objectif : réclamer à Twitter de se mettre en conformité avec la loi au regard des multiples contenus pornographiques auxquels les enfants et adolescents ont accès sur ce réseau.

LE PÔLE
ADOSEXO EN 2022

En complément du travail de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et de conseils juridiques auprès des parents, **l'association a développé à l'été 2020 et sur proposition d'Hélène David, un Pôle dédié directement aux jeunes : le Pôle AdoSexo** propose depuis lors un soutien psycho-éducatif aux professionnels et aux parents tout d'abord, puis aux jeunes concernés dès que cela est possible.
Fin 2022, ce sont déjà 8 lieux en Ile-de-France accueillant nos permanences (et 2 nouvelles dès janvier 2023) et **12 en gestation en Régions**, grâce aux partenaires membres du « Réseau AdoSexo », notamment plusieurs Maisons des Adolescents, et au financement de la DGCS et l'AGRASC.

Quelques chiffres…

	Île-de-France	Régions	Total 2022	Rappel 2021
Permanences tenues	63	0	**63**	38
Situations reçues	121	22	**145**	126
Professionnels soutenus sur des situations	387	61	**448**	193
Parents soutenus	46	0	**46**	56
Jeunes vus	58	2	**60**	39
Ateliers de prévention	35	1	**36**	25
Nombre Participants	210	9	**219**	100
Groupes parents	6	0	**6**	0 (Covid)

Accompagner vers le changement une ou un mineur.e de 14-16 ans, dans le déni et pourtant pris dans le tourbillon de la prostitution et des fugues, à Paris, Belfort ou dans un petit village, est difficile et génère beaucoup de sentiments de révolte, d'impuissance et de découragement, chez les parents bien sûr, mais aussi chez les professionnels de terrain. La mise à l'abri de l'adolescent, son éloignement immédiat est souvent demandé, indispensable, mais cette solution miracle n'est malheureusement viable que si l'on parvient à obtenir un début de motivation de la part du jeune. Ce qui émerge souvent plus tard, grâce à des capacités cognitives en place plutôt après 17 ans ! Là où des structures se spécialisent dans l'accueil de jeunes clairement désireux de sortir de la prostitution, nos soutiens visent à la fois ces grands adolescents volontaires, mais aussi les « petits adolescents », dans la rébellion et le déni, qu'il faut aller chercher là où ils se trouvent et là où ils en sont.

L'approche proposée

Le pôle AdoSexo propose donc moins une « doctrine » ou un protocole unique, qu'une approche psycho-éducative, validée dans l'accompagnement d'adolescents difficiles dans d'autres secteurs.

Notre approche est ainsi :

- **Motivationnelle** (on part de ce qui anime le jeune aujourd'hui, pour lui proposer un autre chemin) ;
- **Expérientielle** et basée sur la psychologie positive (l'échange est alimenté par des jeux de débats et non par un questionnement ressenti de façon hostile par le jeune, et sur la valorisation des compétences psychosociales) ;
- **Familiale** car on ne peut faire sans les parents pour construire un retour à une vie « ordinaire » et déconstruire les représentations du jeune sur le couple, l'amour, la violence par exemple ;
- **Partenariale** (les mineur.e.s en situation de prostitution que nous rencontrons sont déjà ou seront prochainement pris en charge par un service de l'ASE ou la PJJ. Notre action vient toujours en soutien des équipes, avec qui nous évaluons les différentes « pièces de puzzle » à prendre en compte dans la situation. Ensemble et sur cette base, nous définissons l'angle de travail à mener, tantôt en direction du jeune, tantôt des parents ou des deux. L'échange et la réflexion avec les référents et les équipes demeurent durant toute la mesure éducative… et au-delà : l'ACPE peut poursuivre l'accompagnement après la majorité et après la sortie de la prostitution. Les conséquences des psycho-traumatismes sont telles, qu'il faudra des années pour reconstruire un relationnel serein. Il en va de la santé psychique mais aussi de la vie sociale, familiale et conjugale future, sans nouvelle violence).

Trois publics, plusieurs axes de travail

Vous l'aurez compris, **le choix d'une stratégie psycho-éducative se construit avec les partenaires et dépend du parcours du jeune,** de son âge donc de ses capacités cognitives, de ses motivations personnelles, et de ce qu'il a malheureusement déjà subi. Cela dépend donc de l'environnement, familial mais aussi institutionnel : sur certains territoires, l'accès à un service prenant en charge le psycho-traumatisme sera déterminant, ailleurs ce sera le réseau « Jeunesse »... La stratégie d'action est dite d'intervention précoce, entre la prévention et l'aller vers jusqu'à l'orientation vers le soin et les dispositifs de droit commun, et passe par un accompagnement qui prend en compte le rythme du jeune et sa coopération.

1. Les professionnels

65 % des situations sont présentées par des professionnels de l'ASE et la PJJ et 14 % par l'éducation nationale et la prévention spécialisée. Les situations qu'ils nous partagent relèvent de pratiques prostitutionnelles claires, avec ou sans proxénète, mais aussi de conduites à risques variées qui peuvent potentiellement déboucher sur un recrutement par les prédateurs et proxénètes. Ces conduites dites « pré-prostitutionnelles » peuvent être : les nudes et vidéos sur le net, les fugues, les dettes dues à la consommation, mais aussi les rumeurs sexistes subies ou les premiers élans amoureux exploités débouchant sur une agression sexuelle.

AdoSexo propose aux professionnels :

- **Des sensibilisations et des formations-actions** en direction d'équipes de professionnels confrontés à des situations de prostitution ou de pré-prostitution.
- **Des apports théoriques,** des outils éducatifs de prévention (mise en situation, vidéos, études de cas, animation des ateliers...).
- **Des intervisions et des suivis de situations,** lors des permanences, en visio, ou sur site. Les professionnels bénéficient d'un espace de dialogue interprofessionnel autour de la situation problématique d'un.e jeune présentant des conduites à risques prostitutionnelles. Il s'agit d'échanger et de réfléchir ensemble : sur quels leviers positifs s'appuyer pour motiver le jeune à vivre autre chose et renouer un lien de confiance avec les adultes. Cet échange s'articule autour de deux thèmes : « quels traumatismes vécus et quels risques encourus actuellement ? » et « quelle action éducative envisager, non seulement avec le jeune mais aussi avec le groupe ? Avec quels partenaires ? ».

2. Les jeunes

Les jeunes demandent rarement de l'aide ! En 2 ans, une seule mineure de 16 ans a contacté l'ACPE d'elle-même et quelques jeunes garçons majeurs. Il faut chaque fois trouver la « porte d'entrée » par laquelle les adultes, qu'ils soient parents ou professionnels, vont amener la rencontre avec nous. Ils seront présents au premier rendez-vous ; ils participeront aux activités permettant de faire connaissance positivement : « chacun donne 5 qualités et 3 choses qui le passionnent ».

« Tu vois toujours les choses positivement.
Là où moi je n'y crois plus, tu viens faire fleurir l'espoir…
Alors, dis-le moi encore : tu es sûre que je vais m'en sortir ? »

M., jeune fille de 17 ans

Avec les jeunes reçus sur une permanence ou vus au domicile et foyer, l'approche est tout d'abord motivationnelle et positive (empowerment). L'échange se fait à l'aide d'outils ludiques qui facilitent la prise de parole progressive, avec pour objectif une orientation vers le droit commun. L'adulte qui les accompagne lors du premier rendez-vous participe à l'échange. **La rencontre du jeune via le Réseau AdoSexo est décidée d'un commun accord avec les parents ou les professionnels référents** selon les besoins de la situation et les possibilités de rencontrer le jeune ou non (fugues à répétition par exemple). **L'objectif du travail est double : le premier vise la prise de décision pour une sortie de la prostitution,** dès que faire se peut, des conduites à risques associées et de l'emprise subie, en travaillant leur motivation à vivre autrement, autre chose.
Le deuxième commence après la sortie… Il s'agit d'aider le jeune et la famille à se reconstruire, à guérir des séquelles causées par les traumatismes multiples. Ce travail peut être long, il est indispensable si l'on veut éviter de voir le jeune s'inscrire dans de nouvelles relations de domination et de violence.

La prévention de l'exploitation, auprès des victimes… et des auteurs. En parallèle aux accompagnements individuels, **le Pôle AdoSexo mène également des actions de prévention en direction des jeunes : 35 ateliers en 2022 dans les établissements scolaires,** dans les foyers de l'ASE et de la PJJ essentiellement, sur des sujets variés qui permettent d'aborder l'exploitation et la violence sexuelle, donc la prostitution.

Fin 2022, **nous avons également expérimenté des stages de 3 jours en direction de jeunes majeurs incarcérés pour proxénétisme.** Nous sommes convaincus que la lutte contre les violences faites aux femmes implique certes de protéger les femmes et de renforcer leurs compétences psychosociales mais aussi de travailler en direction des hommes violents et des proxénètes pour **éviter la récidive.**

« Je reconnais… J'ai « usé » cette jeune femme. Si jamais elle est encore dans la prostitution, c'est de ma faute. »

Un détenu de 25 ans auprès de son Conseiller SPIP après le stage Comment réparer ?

Lettre ouverte d'une maman au proxénète de sa fille :
« Tu sais qu'elle est vulnérable, tu sais qu'elle est mineure. Ça ne t'arrête pas. Tu lui as fait croire que tu l'aimais. Sais-tu seulement ce qu'est l'amour ? Et l'amour d'une mère ? Sais-tu ce que je ressens quand j'attends son retour ? Même si je sais au fond de moi qu'elle reviendra, je ne ferme pas l'œil, la trouille au ventre, la poitrine serrée, j'attends… J'imagine, terrifiée, ce que ma fille peut subir à cause de toi. »

Puis, deux mois après le retour de sa fille : **« Notre fille est là. Tu ne la reverras plus. Jamais. Même si elle a des images ignobles qui tournent dans sa tête, elle est courageuse. Elle souhaite vivre comme une jeune fille de son âge, reprendre bientôt ses études, ses projets, revoir ses amis. Elle va y arriver ; nous l'aiderons de toutes nos forces. Et toi ? Je m'efforce à espérer que toi aussi tu auras le courage de renoncer à ces activités qui mènent des jeunes en enfer. Si tu décroches, si tu changes, les tiens pourraient être fiers de toi. »**

3. Les parents

Les parents contactent l'ACPE, démunis face à la découverte de la prostitution de leur ado ou des nudes postés sur le net. Ils peuvent être également découragés par la lenteur d'une procédure pour retenir le jeune fugueur… **Ils sont rencontrés sur la permanence ou parfois même à leur domicile.** Après quelques rencontres, le soutien s'effectue essentiellement par téléphone. **L'ACPE propose aux proches suivis de pouvoir échanger avec d'autres parents. Ces échanges permettent de partager concrètement des façons d'agir et d'être.** Le pôle juridique de l'ACPE conseille les parents sur les démarches et leur présente les réponses qui peuvent être apportées. **20 % des situations suivies par AdoSexo viennent directement des parents.**

Les parents parlent…

« Je tenais à vous remercier sincèrement du soutien que vous m'avez apporté durant la période « noire » que j'ai traversée suite aux problèmes de mise en danger de ma fille. Vous avez toujours répondu à mes appels et su trouver les mots rassurants. Je ne l'oublierai jamais. Comme vous me le disiez, la maturité s'installe et la situation s'améliore de jour en jour. Elle a repris ses études. Le combat continue, il ne faut rien lâcher ! » Mme R. (94)

« Ma petite fille va mieux. Elle sort encore parfois la nuit, je ne sais toujours pas où, avec qui… mais beaucoup moins souvent et surtout, j'arrive à lui parler. Vos conseils m'aident pour éviter les reproches… ils ne servent à rien. Et pour espérer, toujours. Merci. » Mme P., une grand-maman formidable

« La famille est à nouveau réunie ! Bien sûr, tout n'est pas réglé, ni cicatrisé. Il faudra encore du temps pour se soigner, se reconstruire. Mais la plus belle étape est réussie : notre fille est de retour ! Bien sûr, nous avons souffert, nous avons pleuré. Nous avons été parfois découragés. Nous avons pensé au pire. Nous avons pu lui en vouloir… Est-ce que je lui pardonne ? Mais il n'y a rien à pardonner : elle est la première victime d'odieuses personnes. Il faut comprendre et accueillir avec des marques de tendresse, en surabondance. » M B. (95)

« S. poursuit ses allers-retours, d'une ville à une autre. Je garde le contact et j'espère toujours qu'elle va basculer du bon côté. Qu'enfin elle y voit plus clair. Merci de votre soutien. » Maman de S. (33)

En 2022, nos actions ont reçu le soutien de :

Secrétariat d'État chargé de l'Enfance · Gouvernement – Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation · République Française · Ministère de la Justice – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse · Région Île de France · Préfet de la Région d'Île-de-France · Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine · République Française – ars Agence Régionale de Santé Île-de-France · Territoire de Belfort Le Département · Val de Marne Le Département · Paris · Sevran · Fondation des Femmes · Espper · okó

LES CONSTATS DE L'ANNÉE 2022

Outre la confirmation de la plupart des constats effectués en 2021 (tendance à la correctionnalisation des affaires ou le très jeune âge des auteurs de proxénétisme), **l'année 2022 nous aura surtout permis d'être les témoins des premiers fruits découlant du rôle majeur de plaidoyer tenu par l'ACPE à propos de l'affaire Sangare…**

Collectif pour l'enfance

Pour en savoir plus sur la loi Billon, nous vous invitons à lire l'article du *Collectif pour l'enfance* : « Loi du 21 avril 2021, un grand pas en avant ».

Un petit historique s'impose : la mère d'une enfant de 11 ans porte plainte pour viol, le procureur décide de qualifier l'affaire d'atteinte sexuelle plutôt que de viol, ce qui a pour effet de mobiliser les associations dont l'ACPE, ainsi que les médias. Le tribunal saisi décide de renvoyer l'affaire et l'instruction conclut au viol, d'où le renvoi aux Assises.

Suite à cette audience, **Monsieur le Président Emmanuel Macron, relayé par sa Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, se déclare favorable à l'âge de 15 ans comme seuil de consentement.** Le ministre de la Justice, en la personne de Nicole Belloubet, s'oppose à un âge de non-consentement et la loi Schiappa de 2018 n'intègre plus cet âge.

D'où la **forte mobilisation de l'ACPE qui co-fonde le *Collectif pour l'Enfance*** avec comme objectif unique d'obtenir un âge de non consentement à 15 ans et à 18 ans en cas d'inceste et ce, en multipliant les actes de plaidoyer auprès du gouvernement et des parlementaires.

La forte pression exercée par nos soins, ainsi que la parution concomitante des livres de Vanessa Springora « Le consentement » et de Camille Kouchner « La familia grande », emportent la décision… la loi Billon d'avril 2021 intègre l'âge du consentement !